

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2019/03/26-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 mars 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 08 mars 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Création DIU «Enseigner l'informatique au lycée»

Le conseil d'administration approuve la création du DIU «Enseigner l'informatique au lycée» conformément au document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 26 mars 2019

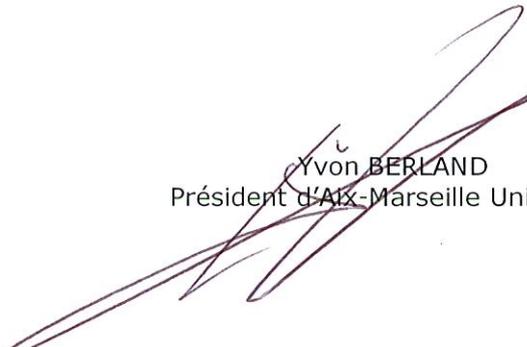

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



Tableau de synthèse des demandes de création des diplômes d'établissement - Campagne 2019 - 2023

Habilitation pour 4 ans - Année 2019-2020 à Année 2022-2023

Avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 8 mars 2019

Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 26 mars 2019

Domaine	Composante	Type Diplôme	Mention	Responsable de la Formation	Date Conseil de Composante	Frais de formation FI	Frais de formation FC	Avis CFVU
ST	SCIENCES	DIU	Enseigner l'informatique au lycée (EIL)	Benjamin MONMEGE	15/02/2019	/	Convention Rectorat	Favorable - après navette